

A V I S P U B L I C

Édition du 22 juin 2019

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0865-2019

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 17 juin 2019, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0865-2019 modifiant le Règlement numéro 0320-2011 (barils de récupération d'eau de pluie), le Règlement numéro 0340-2012 (toilettes à faible débit), le Règlement numéro 0433-2013 (tondeuses écologiques et lames déchiqueteuses), le Règlement numéro 0449-2013 (pollution diffuse d'origine agricole), le Règlement numéro 0626-2016 (plantation d'un arbre), le Règlement numéro 0747-2018 (borne de recharge électrique), le Règlement numéro 0770-2018 (vélos) et le Règlement numéro 0806-2018 (appareil de chauffage au bois résidentiel) afin de prévoir que l'achat des produits ne peut être effectué par l'entremise d'un site Internet et visant à modifier l'adresse où doit être transmis le formulaire de demande ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ À GRANBY, en ce 22 juin 2019.

La greffière adjointe,


M^e Stéphanie Déraspe

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

- | | |
|---|--|
| 1. publié par son insertion dans le journal | <i>La Voix de l'Est,</i>
édition du 22 juin 2019; |
| 2. affiché au bureau de la municipalité | le 21 juin 2019. |

La greffière adjointe,


M^e Stéphanie Déraspe